

# TRAVAIL, EMPLOI, FORMATION PROFESSIONNELLE

## Travail et gestion des ressources humaines

MINISTÈRE DU TRAVAIL

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

Délégation générale à l'emploi  
et à la formation professionnelle

Sous-direction des mutations économiques  
et de la sécurisation de l'emploi

Mission de l'anticipation, du développement  
de l'emploi et des compétences

*Direction générale du travail*

*Direction de l'animation de la recherche,  
des études et des statistiques*

*Direction générale des entreprises*

### **Instruction interministérielle n° DGEFP/MADEC/DGT/DARES/DGE/2017/208 du 19 juin 2017 relative à la mise en place d'une offre de services en matière de ressources humaines pour les très petites et moyennes entreprises**

NOR : MTRD1718113J

*Date d'application* : immédiate.

*Catégorie* :

Directives adressées par les ministres aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.

Mesures d'organisation des services retenues par les ministres pour la mise en œuvre des dispositions dont il s'agit.

*Résumé* :

La présente instruction porte sur le déploiement d'une offre de services répondant directement et globalement aux besoins des très petites et moyennes entreprises (TPE et PME) en matière de ressources humaines (RH) au sein des territoires pour accompagner leur développement.

Cette démarche s'appuie sur un plan d'action régional destiné à mettre en place l'offre RH et sur la coconstruction de l'offre avec les partenaires du territoire.

La mise en œuvre et l'animation de cette offre de services RH sont confiées aux DIRECCTE. Cette offre de services peut utilement être complétée par des expérimentations territoriales afin de couvrir au plus près les besoins exprimés par les entreprises dans les territoires.

*Mots clés* : accompagnement – conseil en ressources humaines – très petite entreprise – moyenne entreprise – aide financière – gestion des ressources humaines.

*Références* :

Circulaire DGEFP n° 2011/12 du 1<sup>er</sup> avril 2011 relative à la démarche d'appui aux mutations économiques ;

Circulaire DGEFP/MADE/DGT/DARES/2016/196 du 15 juin 2016 relative à l'accompagnement du développement des très petites entreprises (TPE) et des moyennes entreprises (PME) et de la qualité de l'emploi ;

Instruction DGEFP/MADE/2016/66 du 8 mars 2016 relative à la mise en œuvre de la prestation « conseil en ressources humaines » pour les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME).

Annexes :

Annexe 1. – Outils et réponses déployés par les DIRECCTE sur l'offre de services RH auprès de leurs partenaires et des TPE-PME.

Annexe 2. – Expérimentation « signaux faibles » de la DIRECTE Bourgogne-Franche-Comté pour le repérage précoce des entreprises en difficulté.

*La ministre du travail et le ministre de l'économie et des finances à Mesdames et Messieurs les préfets de région ; Mesdames et Messieurs les préfets de département. Copie à : Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ; Mesdames et Messieurs les directeurs des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des départements et collectivités d'outre-mer (DIECCTE) ; Mesdames et Messieurs les directeurs des unités départementales.*

Le 15 juin 2016, vous était adressée la circulaire relative à l'accompagnement du développement des très petites et des moyennes entreprises (TPE/PME) et de la qualité de l'emploi<sup>1</sup>. La mise en place d'une offre de services en ressources humaines à destination de ces entreprises doit permettre un meilleur accès des entreprises – et notamment des plus petites – au droit, à l'information, aux aides et aux dispositifs d'accompagnement proposés par les DI(R)ECCTE et par leurs partenaires territoriaux. Les réponses aux besoins des TPE/PME relèvent en partie de l'expertise et des compétences de vos services mais aussi des offres de vos partenaires.

L'année 2016 a été une année décisive pour le lancement du chantier à travers les diagnostics territoriaux que vous avez réalisés dans chaque région et les plans d'actions régionaux que vous avez lancés en lien avec vos partenaires disposant de services pour ces entreprises.

L'inscription de ce sujet à l'ordre du jour des dialogues de gestion menés fin 2016 a également souligné l'importance, partagée par les directions d'administration centrales et les DI(R)ECCTE, d'aborder ce sujet en transversalité non seulement au sein du pôle 3° (Entreprises, emploi, économie) mais également entre les différents pôles constitutifs des DI(R)ECCTE. Vos diagnostics et plans d'action ont ainsi souligné l'articulation étroite entre la gestion des ressources humaines et le développement économique.

Par ailleurs, le nouvel article L. 5143-1 du code du travail instaure le droit pour les employeurs des entreprises de moins de 300 salariés à une information précise, délivrée dans un délai raisonnable. Est également instauré un service public territorial d'accès au droit mis en place par le DI(R)ECCTE qui y associe des partenaires externes à l'administration agissant comme relais (chambres consulaires, CPRI, partenaires sociaux notamment).

Ces initiatives doivent également s'articuler avec la réflexion et les travaux engagés sur les modalités d'intervention du système d'inspection du travail dans les TPE/PME.

Vos plans d'action ne peuvent être menés à bien que dans la durée. Dès lors, l'année 2017 devra permettre d'approfondir plusieurs axes pour que dans chaque territoire, un socle d'offre de services ressources humaines animé par chaque DI(R)ECCTE soit garanti aux TPE/PME :

1. Renforcer la transversalité de la démarche au sein de la DI(R)ECCTE.
2. Animer et approfondir l'offre de service partenariale.
3. Poursuivre les expérimentations territoriales.
4. Mettre en œuvre une stratégie de communication proactive sur l'offre de services ressources humaines.

Vos actions contribueront à faciliter le développement d'une relation de proximité entre les entreprises et la DI(R)ECCTE et conforteront la place de la DI(R)ECCTE dans l'animation des partenaires et acteurs locaux des territoires.

---

<sup>1</sup> Circulaire DGEFP/DGT/DARES n° 2016/196.

## 1. La transversalité de la démarche au sein de la DI(R)ECCTE

Les compétences utiles à mobiliser pour offrir un service ressources humaines de proximité aux TPE/PME se trouvent dans tous les pôles de la DI(R)ECCTE, à son niveau régional comme à son niveau départemental.

Les DI(R)ECCTE qui ont le plus avancé sur cet aspect en 2016 ont choisi d'élargir l'offre de services à l'ensemble des outils dont elles disposent, y compris dans le champ du développement économique. Ces démarches mobilisent de façon structurée les pôles Entreprises, emploi, économie et Travail en lien le cas échéant avec les pôles Concurrence et consommation. Elles sont nécessaires pour élaborer une approche globale des TPE/PME par les DI(R)ECCTE : droit du travail, mesures emploi, développement économique, protection de la concurrence.

Pour cela, vous vous appuyerez sur les agents qui, dans leur activité professionnelle, sont en contact régulier avec des TPE/PME, et les outillerez sur la globalité des ressources que la DI(R)ECCTE peut leur proposer. Ces agents sont en particulier les chargés de développement de l'emploi et des territoires (CDET), les chargés de mission développement économique (CMDE), les agents du système d'inspection du travail (IT). De nombreuses DI(R)ECCTE s'appuient d'ores et déjà sur les compétences des CDET et des CMDE pour consolider la qualité de l'offre de service proposée. L'instruction de la DGT sur l'évolution des services de renseignement et la mise en place du service public d'accès au droit, en cours de finalisation, devra également être mise en œuvre dans ce cadre.

La transversalité de la démarche passe en outre par un pilotage du chantier TPE à haut niveau et donc par un suivi du plan d'action au niveau de votre CODIR.

Les pratiques et outils développés dans certaines DI(R)ECCTE en 2016 ont vocation à être généralisés :

- organisation régulière, en présence des personnes dirigeant les trois pôles et avec l'appui de la personne identifiée comme référent TPE/PME au sein de votre DI(R)ECCTE, de réunions d'information et d'échange de l'ensemble des agents ayant contact avec les entreprises afin qu'ils puissent capitaliser sur leurs pratiques réciproques de visites d'entreprises et de recueil de leurs besoins ;
- mise en commun des données disponibles dans vos services afin de détecter les entreprises en difficulté ou en développement : données des services en charges des études statistiques (SESE), données recueillies lors des visites d'entreprise (CMDE, CDET, IT) ou autres. Vous pourrez développer des démarches de partage d'informations au sein de la DI(R)ECCTE ou avec les DREAL, la DGRFIP, les URSAFF, voire avec des EPCI. En annexe 2 figure un état d'avancement d'une expérimentation conduite en Bourgogne-Franche-Comté ;
- création de réseaux élargis pour capter les besoins RH des entreprises tels que des clubs d'entreprises ;
- organisation d'actions collectives du système d'inspection du travail alliant information, accompagnement, contrôle dans des secteurs d'activité identifiés (par exemple en direction des salons-foires-expositions, en direction des boulangeries artisanales...);
- mutualisation d'outils spécifiques d'information sur la réglementation du travail à destination des TPE/PME comme la mise à disposition d'un outil permettant une appropriation aisée des principales règles de droit du travail ;
- pour les besoins spécifiques en matière RH exprimés par les entreprises, la prestation de conseil en RH peut constituer une réponse directement mobilisable et opérationnelle en complément d'autres démarches d'appui au développement économique.

Enfin, le projet d'instruction relative à l'évolution des services de renseignements des DI(R)ECCTE élaborée par la DGT a fait l'objet d'une première information et consultation des instances de dialogue social et l'instruction devrait vous être adressée d'ici la fin de l'année.

## 2. La construction et l'animation de l'offre de services partenariale

Afin que l'offre de services aux TPE-PME couvre le spectre le plus large possible de leurs besoins, vous poursuivrez et élargirez les partenariats avec les réseaux et acteurs du territoire : OPCA, Pôle emploi, Bpifrance, Business France, fédérations professionnelles, chambres consulaires, organisations syndicales et représentants de salariés, experts comptables, réseaux d'entreprises, collectivités territoriales... En particulier, l'extension de l'offre de services dans le domaine du développement économique devra associer les chambres consulaires afin d'optimiser la couverture du champ des TPE et PME. De même, le partenariat avec les Régions peut permettre de développer une vraie complémentarité sur l'offre de services proposée aux entreprises.

Nous vous encourageons à développer de nouveaux partenariats pour 2017, à les diversifier en fonction des problématiques spécifiques à vos territoires mais aussi à les formaliser (convention, feuille de route commune).

Vous entretenez avec vos partenaires des relations parfois anciennes et informelles : la structuration de ces relations dans une convention présente notamment l'intérêt de faciliter par la suite l'évaluation de ces partenariats et leur capitalisation. Cette formalisation peut s'appuyer sur des cadres déjà existants. Pour ce qui concerne les chambres consulaires, la conclusion des contrats d'objectifs et de moyens (COM) pourra servir d'appui à cette démarche.

Comme cela existe déjà dans certains territoires, ces conventions devront prévoir des comités de pilotage associant vos partenaires, la collectivité régionale le cas échéant, et tous les relais que vous aurez identifiés comme utiles pour capter les besoins des TPE/PME. Ces comités se réuniront à l'échelle régionale comme à l'échelle départementale. En tant que de besoin, vous pourrez mettre à profit des comités de pilotage préexistants. Vous pourrez également proposer l'organisation de parcours de découvertes croisés entre les différents partenaires afin de renforcer les liens et les connaissances mutuelles des offres de service.

Enfin, une information régulière du CREFOP sur l'avancée de votre plan d'action devra être prévue, ainsi que des partenaires sociaux dans le cadre des différentes instances locales et régionales.

### **3. La poursuite d'expérimentations territoriales**

L'efficacité de l'offre de service à destination des entreprises repose en premier lieu sur l'articulation des outils existants, par exemple : l'activité partielle, le FNE formation, les accords d'engagement de développement de l'emploi ou des compétences (EDEC), le conseil RH, les marchés mutations économiques.

Nous vous invitons également à poursuivre ou à explorer de nouvelles expérimentations pour favoriser la professionnalisation RH des TPE-PME et enrichir l'offre de services. Ces expérimentations peuvent par exemple concerner :

- le développement du salariat à temps partagé ou la constitution de groupements d'employeurs ;
- les campus des métiers et des qualifications ;
- des actions sectorielles pour favoriser le développement des entreprises (par exemple, la professionnalisation d'une entreprise pour la réponse à un marché public) dans le cadre d'un EDEC, d'une action de GPEC territoriale ;
- la mise en place d'actions d'informations collectives sur les droits fondamentaux applicables dans ces entreprises, notamment auprès des relais pertinents pour démultiplier l'accès au droit ;
- le ciblage d'actions auprès des TPE<sup>2</sup> combinant actions d'information, contrôle accompagné, fourniture d'outils ;
- l'alimentation du dialogue social territorial, notamment *via* les CPRI.

Les expérimentations peuvent également porter sur l'organisation de la mise en œuvre d'une offre de services aux entreprises (plateforme, mise en réseau...).

### **4. La mise en œuvre d'une stratégie de communication proactive sur l'offre de services RH**

Pour rendre l'offre de services RH plus visible et utile et pour faciliter l'accessibilité des outils aux entreprises, les plans d'actions devront être adossés à une stratégie de communication active de la DI(R)ECCTE et de ses partenaires.

Le site Internet de votre DI(R)ECCTE doit être le pivot de votre communication :

- le lien renvoyant vers l'offre RH régionale doit être accessible et bien visible dès la page d'accueil du site de votre DI(R)ECCTE ;
- un renvoi vers la rubrique « Vos solutions RH - TPE-PME » du site du ministère du Travail doit être effectif et bien visible.

En outre, pour mieux faire connaître les services de la DI(R)ECCTE et de ses partenaires, une plaquette de présentation de l'offre RH et des contacts utiles est annexée à la présente note. Elle devra être complétée et publiée sur le site de la DI(R)ECCTE, dans le format le plus approprié à une communication envers les TPE-PME et le grand public (annuaire, cartographie...).

---

<sup>2</sup> Notamment parmi les 8 typologies de TPE identifiées dans le document de la DGT « L'action du système d'inspection du travail dans les très petites entreprises », disponible sur Intranet Sitère.

Sur ce point, certains plans d'actions ont permis la mise en place d'annuaires régionaux dynamiques consultables en ligne, avec une entrée par public et par besoin. Nous vous encourageons, si vos démarches sont suffisamment avancées, à la réalisation de ce type d'outils, pour lesquels le lien sera fait sur le site internet du ministère.

Nous vous encourageons également à diffuser à vos partenaires des kits de communication sur l'offre des DI(R)ECCTE, à organiser des actions de sensibilisation des entreprises, des fédérations professionnelles et des partenaires, ou encore à diffuser largement des guides pratiques réalisés par vos services et/ou les acteurs du territoire.

De même, la constitution d'un annuaire du réseau du développement économique ou un renvoi vers les aides au développement économique constituent un objectif pour assurer la complémentarité des réponses apportées aux entreprises.

Enfin, vous veillerez à la mobilisation et à la bonne articulation des relais et partenaires de l'offre RH dans leurs propres supports de communication. Des actions conjointes pourront utilement être organisées.

La Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, la Direction générale du travail, la Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques et la Direction générale des entreprises organiseront annuellement la transmission par les DI(R)ECCTE de l'état d'avancement de leur plan d'action relatif à la mise en œuvre de l'offre de services ressources humaines au bénéfice des TPE/PME. L'organisation de points d'étape réguliers (réunion des chefs de pôle 3<sup>E</sup>, réunion des référents TPE/PME...) permettra de porter à notre connaissance les actions nouvelles ou les difficultés rencontrées.

Ces remontées alimenteront la synthèse des plans qui vous sera transmise. Par ailleurs, les référents de l'offre de services seront réunis pour partager sur la mise en œuvre de cette démarche. Il vous appartient de nous transmettre toute information, action que vous jugerez utile au fil de l'eau afin que nous puissions capitaliser au niveau national et faciliter ainsi le partage des pratiques.

Nous vous remercions pour votre mobilisation et pour l'implication quotidienne de vos services afin d'apporter aux entreprises une offre de services adaptée à leurs besoins aux différentes phases de leur cycle de développement économique et de permettre à tous nos publics un égal accès au droit.

La ministre du travail :  
Pour la ministre et par délégation :  
*La déléguée générale à l'emploi  
et à la formation professionnelle,*  
C. CHEVRIER

*Le directeur général du travail,*  
Y. STRUILLOU

Le ministre de l'économie et des finances :  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général des entreprises,*  
P. FAURE

Pour la directrice de l'animation  
de la recherche, des études  
et des statistiques et par délégation :  
*La cheffe de service adjointe à la directrice,*  
C. PROST

## ANNEXE 1

OUTILS ET RÉPONSES DÉPLOYÉS PAR LES DIRECCTE SUR L'OFFRE DE SERVICES RH  
AUPRÈS DE SES PARTENAIRES ET DES TPE-PME

(Volet outils et communication)

Région	Volet Communication
<p><b>Auvergne - Rhône – Alpes</b></p>	<p><b>Outils numériques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rubrique du site internet de la DIRECCTE dédiée à l'offre RH TPE-PME : documents de synthèse à télécharger et liens vers le site des ministères et des partenaires</li> </ul> <p>A l'étude:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un portail internet régional sur l'offre RH TPE-PME</li> <li>- une plate-forme téléphonique ou une saisine de la DIRECCTE par mail</li> </ul> <p><b>Outils/ Plan de communication:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Kit de communication: fiches, dépliants, diaporamas de présentation pour les interventions extérieures des agents de la DIRECCTE</li> <li>- Communication et relais sur le site de la DIRECCTE des informations de la rubrique dédiée sur site du ministère pour les TPE-PME mis en ligne en juin 2016</li> <li>- Réseaux sociaux : communication via les comptes Facebook et tweeter du préfet</li> <li>- Mobilisation des relais et prescripteurs dans leurs propres supports de communication (chambres consulaires, organisations professionnelles, ordres des experts comptables et des avocats, EPCI et Agences de développement économique, lettres électroniques nationales (Bercy et ministère du Travail), Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de travail (ARACT), associations de Directeurs de Ressources Humaines ...)</li> <li>- Participation DIRECCTE à des salons, visites d'entreprises par les chargés de mission économique ;</li> <li>- Relations publiques et rencontre avec les consulaires, ordres des experts comptables, organisations professionnelles et collectivités locales</li> <li>- Volet TPE-PME du PRST</li> </ul>

	<p><b>Volet Expérimentation locale</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Action spécifique employeurs d'apprentis (plaquette sur l'aide TPE jeunes apprentis/ diffusion automatique d'informations par le biais des consulaires lors de l'enregistrement des contrats)</li> <li>2. Action transmission reprise d'entreprises (couveuse de Brioude)</li> <li>3. Action ciblée RH pour de nouveaux secteurs prioritaires:             <ul style="list-style-type: none"> <li>- particulier employeur</li> <li>- secteur associatif (accord IAE volet recrutement)</li> <li>- services à la personne</li> </ul> </li> <li>4. Partenariat avec les communautés de communes et EPCI sur le développement économique :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- partenariat CDET avec les 259 services de développement économique des EPCI du territoire (relais d'information de proximité des TPE-PME/ éloignement géographique des entreprises dans certains territoires)</li> <li>- renvoi depuis le site de l'EPCI vers le lien du site Internet du ministère</li> <li>- création de binômes agents des services de renseignements de la DIRECCTE avec ceux des services des EPCI</li> </ul> </li> <li>5. Ciblage des start-up et des jeunes entreprises : offre de service spéciale pour informer les jeunes entreprises</li> </ol>
<p><b>Bourgogne-Franche-Comté</b></p>	<p><b>Volet Communication</b></p> <p><b>Outils numériques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Code BFC en version e-book</li> <li>- Saisine par voie électronique des services de renseignement accessible depuis le site de la DIRECCTE</li> </ul> <p><b>Outils/ Plan de communication :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositif pérenne d'informations collectives sur les territoires selon un cycle bimestriel avec chaque partenaire mobilisant les TPE/PME</li> <li>- Plaquette d'informations et fiches thématiques sur les obligations RH de l'entreprise (4 pages sur recrutement, temps de travail, contrats de travail, SST, licenciement, IRP...)</li> <li>- Elaboration d'un code du travail simplifié : <b>code BFC</b> « Bienveillant, facile et compréhensible »</li> <li>- Mise en place d'un numéro unique régional pour contacter les services de renseignements de la DIRECCTE</li> <li>-</li> </ul>
	<p><b>Volet Expérimentation territoriale</b></p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expérimentation signaux forts – signaux faibles</li> </ul>

<b>Bretagne</b>	<b>Volet Communication</b>
	<p><b>Outils numériques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un portail internet organisé autour de questions RH puis économiques afin d'aider les chefs d'entreprises à trouver les bons interlocuteurs et les informations de qualité (chantier qui sera porté par la DIRECCTE en associant l'UPA, la CGPME et le Conseil Régional). Entrée par problématique ou par témoignage puis orientation du visiteur vers les sites internet de référence et les contacts adéquats.</li> </ul> <p><b>Outils/ Plan de communication :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un logo pour identifier le portail unique</li> <li>- Démarche partenariale avec le Conseil régional et la CCI sur le dispositif PBRH+ : à adapter et à moderniser en fonction des besoins des entreprises</li> <li>- Programme d'actions partagées avec l'ordre des experts comptables : participation des UD à des réunions d'information pour faire connaître l'offre de la DIRECCTE/ diffusion par l'ordre auprès des TPE-PME d'un questionnaire sur le droit du travail</li> <li>- Participation de la DIRECCTE à des réunions d'information collectives comme celles initiées par les consulaires ou les experts comptables afin d'apporter des éclairages sur les sujets travail, emploi ou économie.</li> <li>- Meilleure diffusion et communication des nombreux outils à destination des TPE/PME co-construits par la DIRECCTE : lettre mensuelle PBRH+, kit dialogue social Morbihan, site internet de la plate-forme RH TPE du pays de Brest, lettre mensuelle du Pôle T...</li> <li>- Inscription d'un volet TPE-PME dans le PRST pour les aspects santé-sécurité au travail</li> </ul>
	<b>Volet Expérimentation territoriale</b>
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Essaimage des plates-formes RH (pays de Brest) à d'autres territoires</li> <li>2. Cession d'entreprise: <ul style="list-style-type: none"> <li>- expérimentation de SCOP portant sur la reprise de l'entreprise par les salariés</li> <li>- Mise en place d'un plan de détection des cessions d'entreprises (CCI, CR, experts comptables)</li> </ul> </li> <li>3. Détection précoce des entreprises en difficulté et des entreprises en développement : organiser l'échange des différentes informations entre les différents acteurs détenteurs de données</li> </ol>



<b>Centre Val-de-Loire</b>	<b>Volet Communication</b>
	<p><b>Outils numériques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un Portail internet unique pour les entreprises (outil du Conseil régional) / objectif : coordonner les acteurs du développement économique sur tous les sujets pour qu'une entreprise puisse en quelques clics trouver le bon interlocuteur sur la bonne question sur son territoire. Pilotage du projet: agence régionale de développement Proposition de prise en charge par la DIRECCTE du volet RH du portail (en attente de validation des élus locaux)</li> </ul> <p><b>Outils/ Plan de communication :</b></p>
	<b>Volet Expérimentation territoriale</b>
<b>Corse</b>	<b>Volet Communication</b>
	<p><b>Outils numériques :</b></p> <p><b>Outils/ Plan de communication :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiches d'information sur les aides aux PME / promotion des aides</li> <li>- Participation DIRECCTE à des salons (restauration, tourisme...)</li> <li>- Constitution d'un kit d'information pour les TPE-PME (d'ici 2017)</li> <li>- Conférence de presse pour communiquer sur le plan</li> </ul>
	<p><b>Volet Expérimentation territoriale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Détection des entreprises en difficulté (retard de paiement/ versement TVA) avec URSAFF, DRFIP, tribunaux de commerce, Banque de France Mise en place d'une Cellule opérationnelle de suivi et d'accompagnement des entreprises en difficulté (COSAE): avec proposition d'une offre de services de la DIRECCTE dont notamment ADEC</li> <li>- Action spécifique : charte pour faciliter l'accès des TPE/PME à la commande publique (BTP) Objectif: favoriser la cotraitance permettant à plusieurs entreprises de s'associer pour répondre à un marché public</li> <li>- Action sectorielle pour l'application du droit du travail avec le secteur de la boulangerie</li> </ul>

<p><b>Grand Est</b></p>	<p><b>Volet Communication</b></p> <p><b>Outils numériques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Site internet en cours de construction pour mieux identifier les services et faciliter l'accès à l'information</li> <li>- Annuaire interactif de l'offre de services RH institutionnelle présente sur les territoires en région et dans chaque département/zone d'emploi (livrable 2017)</li> </ul> <p><b>Outils/ Plan de communication :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction de fiches (Pôle T/ Pôle C) et de supports pour le site (ruptures conventionnelles télé-déclarables, atteintes à la concurrence...)</li> <li>- Mémos sur les obligations réglementaires à destination des employeurs et des primo-employeurs (Pôle T)</li> </ul>
	<p><b>Volet Expérimentation territoriale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Test d'échange d'informations interne à la DIRECCTE autour de 80 entreprises entre les Unités Départementales et les Pôles de l'UR. Mise en place d'un tableau partagé sur le réseau de la DIRECCTE et mis à jour au fur et à mesure des visites et des transmissions d'informations par les services.</li> </ul>
<p><b>Hauts de France</b></p>	<p><b>Volet Communication</b></p> <p><b>Outils numériques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Site "les-aides.fr" créé par la CCI Picardie et utilisé par le réseau des CCI avec un volet DIRECCTE sur le site</li> <li>- Saisine par voie électronique de la DIRECCTE (employeurs et salariés)</li> </ul> <p><b>Outils/ Plan de communication :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaquette d'informations (coordonnées des services de renseignement) publiée sur site internet DIRECCTE</li> <li>- Publications dans la revue mensuelle des experts comptables</li> <li>- Lettres d'informations aux dirigeants via les réseaux de proximités des TPE-PME (experts comptables, cci, fédérations professionnelles...)</li> <li>- Volet TPE-PME du PRST : sessions d'information collective à destination des dirigeants d'entreprise (volet santé sécurité)</li> </ul>
	<p><b>Volet Expérimentation territoriale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ATEC (actions territoriales emploi compétences/ plate-forme d'appui Mut'éco) et passerelle RH :</li> </ul>

	<p>outil à destination des territoires vulnérables et accompagnement des salariés et entreprises dans l'évolution de leurs compétences déployé en Grand Artois, Grand Hainaut</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination par la DIRECCTE d'une offre de services institutionnelle liée à la visite d'entreprise</li> <li>- Financement par l'Etat d'outils collaboratifs entre les différents réseaux: projet de valise pédagogique pour renseigner ou orienter l'entreprise vers le bon interlocuteur</li> </ul>
<p><b>Ile-de-France</b></p>	<p><b>Volet Communication</b></p>
	<p><b>Outils numériques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Annuaire dynamique de l'offre de service francilienne <b>@nnuaire web – RH Aide et conseil PME</b> mis en ligne en novembre 2016 : un annuaire RH par département/ lien page TPE-PME vers le site internet national 250 contacts répertoriés entrée via 15 questions, département, commune 5400 visites de la page au 3 mars 2017</li> </ul> <p><b>Outils/ Plan de communication :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de communication pour faire connaître l'outil et le site internet de la DIRECCTE</li> <li>- Guide de l'embauche facile pour le premier recrutement</li> <li>- Mise en place d'un réseau partenarial « Agir ensemble pour un partenariat d'expertise RH public-privé »</li> <li>- Animation des réseaux via les plates-formes RH par BPI France: création d'un lien d'échange pour les acteurs et animation de sessions thématiques (appréhension des besoins RH des chefs d'entreprises...)</li> <li>- "Voyages découvertes" : demie journée portes-ouvertes d'un acteur ex: UD, URSAFF, OPCA</li> </ul> <p>Projets 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de Lab'TPE-PME sur des thématiques RH d'actualité</li> <li>- Annuaire dynamique pour les salariés</li> <li>- Annuaire dynamique des offres de services du développement économique</li> </ul>
	<p><b>Volet Expérimentation territoriale</b></p>
<p>2017: mise en place de services RH de proximité dans les 25 bassins économiques d'Ile-de-France</p>	

<b>Nouvelle Aquitaine</b>	<p><b>Volet Communication</b></p> <p><b>Outils numériques :</b></p> <p><b>Outils/ Plan de communication :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire connaître le site internet ministériel</li> <li>- Faire connaître le site de la DIRECCTE et les ressources disponibles (guides...)</li> <li>- Faire connaître les services (heures d'ouverture, RDV...)</li> <li>- Plaquette GPECT Ouest Limousin (plaquette d'information sur la démarche GPECT, les différents acteurs et contact DIRECCTE)</li> <li>- Identification des potentiels d'emploi dans les TPE de plus de 3 ans : sourcing consulaires, BGE et acteurs de la création de l'emploi pour proposer une offre de service RH</li> </ul>
	<p><b>Volet Expérimentation territoriale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix d'une approche globale de l'entreprise (stratégie éco, RH, développement)</li> <li>- Identification des potentiels d'emploi dans les TPE de plus de 3 ans : sourcing consulaires, BGE et acteurs de la création de l'emploi pour proposer une offre de services RH</li> <li>- Action spécifique du Pôle T sur les aspects prévention/sécurité: action saisonniers via les experts comptables</li> <li>- Action sectorielle : Guide des règles de droit du travail pour les particuliers-employeurs</li> </ul>
<b>Normandie</b>	<p><b>Volet Communication</b></p> <p><b>Outils numériques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en ligne d'une première version de l'annuaire dynamique et d'une page internet RH TPE-PME sur le site de la DIRECCTE</li> </ul> <p><b>Outils/ Plan de communication :</b></p>
	<p><b>Volet Expérimentation territoriale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Professionnalisation des dirigeants de TPE-PME via l'entretien professionnel: argumentaire, session de formation collective, accompagnement individuel Forme : petits projets avec les têtes de réseaux (branches, OPCA) sur d'autres sujets également en fonction du secteur</li> </ul>

<p><b>Occitanie</b></p>	<p><b>Volet Communication</b></p> <p><b>Outils numériques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rubrique du site internet de la DIRECCTE dédié à l'offre RH TPE/PME : liste des prestataires RH référencés, plaquette de communication, modèles de dossiers de demande de subvention et documents à télécharger et liens vers sites des ministères et des partenaires.</li> <li>- Relai de l'information sur le site internet de l'ARACT</li> <li>- Relai sur la lettre d'information numérique de la CCIR et mise en réseau des CCI pour conseil aux entreprises</li> <li>- Présentation sur le site internet de la préfecture (ex en Lozère)</li> </ul> <p><b>Outils/ Plan de communication :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du Service public territorial de l'accès au droit</li> <li>- Qui fait-quoi ? régional par thématique RH</li> <li>- Livret sur les aides à l'embauche</li> </ul>
<p><b>Pays-de-Loire</b></p>	<p><b>Volet Communication</b></p> <p><b>Outils numériques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Site interactif partagé pour les TPE-PME <a href="http://www.pmepaysdelaloire.fr">www.pmepaysdelaloire.fr</a></li> </ul> <p><b>Outils/ Plan de communication :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'une offre complémentaire (appel à projet auprès des partenaires)</li> <li>- Plan de communication: plaquette d'informations sur l'offre de services RH et flyer pour les entreprises</li> <li>- Fiches d'actualités des dispositifs de soutien aux entreprises, conseil et outils en ligne sur le site de la DIRECCTE : 5 plaquettes (recrutement, respect réglementation...) Appui au développement et à la compétitivité de l'entreprise (y compris aide à l'embauche) Transmission – Reprise d'entreprise Industrie du futur Appui RH TPE-PME Accompagnement des entreprises en cas de difficultés</li> <li>- Intégration des fiches de la DIRECCTE sur le site régional des aides aux entreprises de la Chambre de commerce et d'industrie des Pays de la Loire <a href="http://www.pmepaysdelaloire.fr">www.pmepaysdelaloire.fr</a> et intégration aux sites existants des aides à l'embauche</li> </ul>

	<p><b>Volet Expérimentation territoriale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariat experts comptables pour création d'un guide des actions RH</li> <li>- Partenariat avec le Centre de ressources des groupements d'employeurs (CRGE) : appel à projet, édition d'un ouvrage sur le modèle éco des GE, vidéo, plan de communication</li> </ul>
<p><b>Provence - Alpes - Côte d'Azur</b></p>	<p><b>Volet Communication</b></p> <p><b>Outils numériques :</b></p> <p><b>Outils/ Plan de communication :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Guichet unique du Conseil régional pour les réponses en demande de financement des TPE-PME depuis mai 2016</li> </ul>
	<p><b>Volet Expérimentation territoriale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions sectorielles pour l'accompagnement des TPE/PME sur la prévention des risques professionnels par le pôle T : Rencontres avec les employeurs dans les UD sur la prévention des risques professionnels, notamment dans le secteur de l'arboriculture et auprès des entreprises de désamiantage Convention de partenariat avec l'UPAR en vue d'accompagner trois secteurs sur la prévention des risques professionnels (boucherie, coiffure, garage)</li> </ul>
<p><b>Guadeloupe</b></p>	<p><b>Volet Communication</b></p> <p><b>Outils numériques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Portail Internet régional dédié à l'accompagnement des entreprises</li> </ul> <p><b>Outils/ Plan de communication :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Kits d'information thématiques sur les aides aux PME et les obligations RH de l'entreprise.</li> <li>- Outils d'information à destination des primo – employeurs (guide à l'embauche, mémos sur les obligations réglementaires)</li> </ul>
	<p><b>Volet Expérimentation territoriale</b></p> <p>Volet de « 6 actions expérimentales » dont deux sont d'ores et déjà déclinées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action Guichet unique pour les réponses aux demandes de financement des TPE-PME (mis en place en novembre 2015, renforcé en 2016, puis en 2017)</li> <li>- Détection précoce des entreprises en difficulté ou en développement (mise en place d'une cellule opérationnelle de suivi et d'accompagnement des entreprises en difficulté (COSAE) avec proposition d'une offre de services de la DIECCTE dont notamment ADEC).</li> </ul>

<b>Guyane</b>	<p><b>Volet Communication</b></p> <p><b>Outils numériques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Référencement numérique des offres de service RH aux entreprises des partenaires sur le portail « entreprendre en Guyane » opéré par Guyane développement innovation2 (GDI) – volet du portail RH à développer par la déclinaison de l’offre de service RH proposée en Guyane.</li> </ul> <p><b>Outils/ Plan de communication :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaquettes d’informations (support numérique et/ou papier) : regroupement de l’information et de la documentation disponible sur les offres de services RH disponibles : l’essentiel à connaître, orienter les chefs d’entreprise à la CCIG et dans ses antennes / maisons des entreprises (objectif de guichet unique).</li> <li>- Accessibilité de l’accueil aux chefs d’entreprises (horaires, informations ciblées) : évolution du service de renseignement de la DIECCTE</li> <li>- Mise à disposition d’une veille juridique adaptée : réunions d’information sur l’évolution des dispositions en matière de droit RH (évolutions législatives et réglementaires d’ordre fiscal, social...), travail avec les experts comptables, les socio-professionnels.</li> <li>- Mobilisation des réseaux d’accompagnement (socio-professionnels, consulaires) autour des questions liées au recrutement.</li> </ul>
	<p><b>Volet Expérimentation territoriale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Extension du dispositif des assistants développeur entreprises (ADE), qui participe à la détection des signaux d’entreprise à une première information sur l’offre de service RH disponible sur les territoires</li> <li>- Organiser la mutualisation des signaux d’entreprises détectés à l’occasion de rencontres avec les chefs d’entreprises (visites d’entreprises du Pôle 3 E de la DIECCTE, conseillers entreprises de PE, assistants conseillers d’entreprises de la CCIG)</li> <li>- Susciter la création d’un club des responsables RH de Guyane</li> <li>- Constituer un pool d’experts sur les problématiques RH désignés par les partenaires, mobilisables pour les séances d’information collectives.</li> </ul>

<p><b>Martinique</b></p>	<p><b>Volet Communication</b></p> <p><b>Outils numériques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du « Guichet unique entreprise et alternance » (GUEA) associant les services de l'État dont la DIECCTE, les organisations patronales, les chambres consulaires et les opérateurs du service public de l'emploi.</li> </ul> <p>Le GUEA apporte toutes les informations relatives à l'accompagnement des entreprises pour favoriser leurs recrutements, en particulier sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les aides à l'embauche, les contrats aidés, les contrats en alternance;</li> <li>- les dispositifs d'exonérations sociales et fiscales et le CICE ;</li> <li>- les procédures et formalités à accomplir pour l'accès aux différentes aides.</li> </ul> <p><b>Outils/ Plan de communication :</b></p>
	<p><b>Volet Expérimentation territoriale</b></p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une « boîte à alertes » interne à la DIECCTE réservée (confidentielle) et partagée par l'ensemble des agents en contact avec les TPE PME martiniquaises (CDET, CMDE, agents de contrôle) centralisant l'information interne à la DIECCTE concernant les difficultés des entreprises.</li> </ul>
<p><b>Mayotte</b></p>	<p>Intervention auprès des TPE-PME via les ADEC notamment sur les aspects réglementation</p>
<p><b>Réunion</b></p>	<p><b>Volet Communication</b></p>
	<p><b>Outils numériques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Refonte du site de la DIECCTE (accès aux informations, foire aux questions, prise de rendez-vous...) et numérisation de l'offre TPE de la DIECCTE notamment avec l'aide de SIMPLON et CAP NUMERIK labellisées grande école du numérique sur le territoire.</li> </ul> <p><b>Outils/ Plan de communication :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Kit méthodologique pour les agents de la DIECCTE : présentation de la démarche et des outils finalisés à tous les agents de la DIECCTE pour une meilleure appropriation et mise en œuvre</li> <li>- Numéro unique SRE/ prise de RDV dirigeants d'entreprises</li> <li>- Réunion d'information collective sur les sujet Pôle T à destination des chambres consulaires, fédérations professionnelles, association d'entreprises, ordre des experts comptables...</li> </ul>



	<p><b>Volet Expérimentation territoriale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'une note méthodologique et d'un questionnaire et à destination des agents chargés de réaliser des visites d'entreprises (CDET - CMDE)</li> <li>- Appel à projets visant, pour mieux les accompagner, notamment l'identification et qualification des entreprises des secteurs des Industries agroalimentaires, énergies renouvelables, transport aérien. (septembre 2016)</li> </ul>
<p><b>Saint Pierre et Miquelon</b></p>	<p>400 TPE-PME  Pas d'OPCA, pas d'ARACT  Diagnostic débuté : appel à volontariat/ parrainage pour un appui à la mise en œuvre du chantier</p>

ANNEXE 2

EXPÉRIMENTATION « SIGNAUX FAIBLES » DE LA DIRECTE BOURGOGNE – FRANCHE-COMTÉ  
POUR LE REPÉRAGE PRÉCOCE DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ



## **1<sup>ère</sup> expérimentation : des résultats démontrant la pertinence de la détection des « signaux faibles »**

**Objectif : identifier des établissements à risque de Bourgogne pour anticiper le plus en amont possible les difficultés et proposer un accompagnement renforcé**

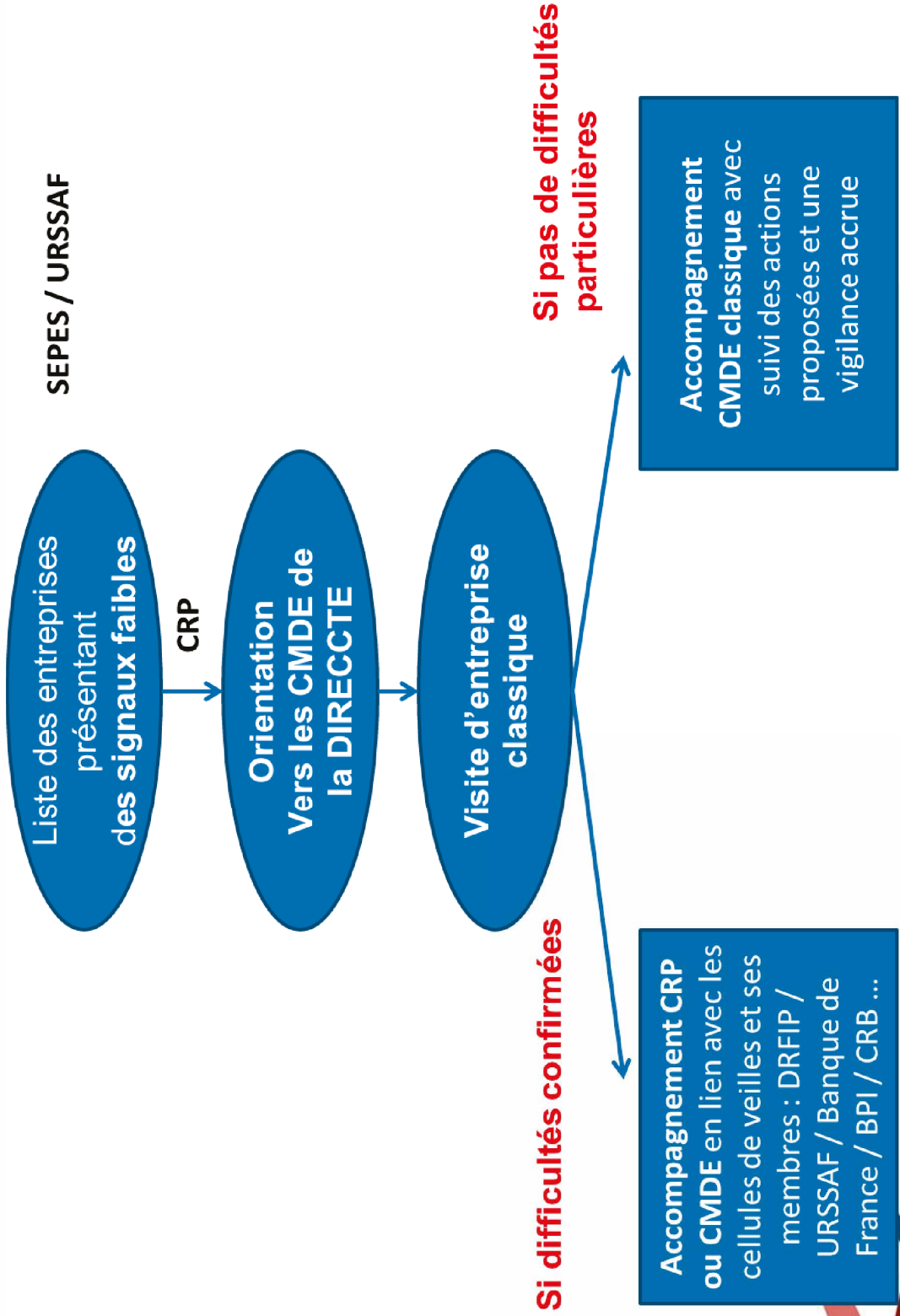
- ▮ Une méthode dite « **par seuil** » appliquée sur les bases de données de la DIRECCTE et de l'URSSAF,
- ▮ Une liste de 41 établissements potentiellement en difficulté (activité industrielle, siège de l'entreprise implanté en Bourgogne)
- ▮ La présence sur le terrain des **chargés de mission développement économique** de la DIRECCTE



## **Enjeux : une alerte plus en amont pour une meilleure efficacité des services de l'Etat**

- **Aller au-delà des échanges organisés** par les réseaux mis en place autour du CRP (CVAP, cellule de veille départementale, COS CODEFI) qui ont déjà permis de larges progrès en matière de détection,
- **Identifier par une outil statistique des entreprises** qui connaissent peu les dispositifs d'accompagnement des pouvoirs publics et sont peu connues
- **Mobiliser les outils d'accompagnement** (aides du conseil régional, BPI, renforcement de fonds propres) **dès les premiers signes de fragilité**

# Enjeux : une alerte plus en amont pour une meilleure efficacité des services de l'Etat



## Seuils sur les bases de données DIRECCTE

- ▶ Recul du volume d'intérimaires de 30% ou plus,
- ▶ Apparition d'une ou plusieurs périodes d'activité partielle
- ▶ Baisse de 10% ou plus des effectifs permanents

## Seuils sur les bases de données URSSAF

- ▶ existence d'un minimum de 3 débits dans le recouvrement des cotisations au cours de l'année de référence
- ▶ persistance de cotisations impayées
- ▶ ratio « reste à recouvrer/cotisations liquidées » au moins égal à 5

## Des résultats encourageants

### Chiffres clés de l'expérimentation 2015 / 2016

- 41 entreprises identifiées : 17 sur critères URSSAF / 2 sur critères mixtes / 22 sur critères DIRECCTE
- 2 refus de rendez-vous
- 18 entreprises en difficultés avérées dont 2 LJ (alerte trop tardive) : mise en place d'un plan d'action avec l'entreprise et d'un suivi renforcé (point de contact à 6 mois).

# Etude de cas concret

- PME indépendante – 44 personnes — fabrication de matériaux isolants de façade :
  - ▲ Entreprise fragilisée en cours de restructuration dont les fonds propres sont négatifs
  - ▲ Détectée sur signaux l'URSSAF et la DIRECCTE – n'avait jamais fait l'objet d'un contact avec la DIRECCTE
  - ▲ Visite en février 2016 par le CMDE en charge du secteur « construction »
  - ▲ Objectif de l'accompagnement DIRECCTE : accompagner la l'entreprise dans ses démarches innovantes (utilisations de nouveaux matériaux isolants, développement de techniques innovantes à base de nanomatériaux) – facteur clé de sa restructuration :
    - ✓ mise en relation avec le correspondant innovation de la BPI, le correspondant ADEME et les correspondants du Conseil régional (aide aux investissements)
    - ✓ Mise en relation avec d'autres entreprises de l'écosystème régional afin d'initier de nouvelles collaborations sur les thématiques évoquées : ex : le potentiel d'utilisation du chanvre comme nouveau matériau isolant.

## 2<sup>ème</sup> expérimentation lancée jusqu'en septembre 2017 : la construction par itération d'un modèle prédictif

**Objectif : écrire un modèle de prévision de la défaillance des établissements de Bourgogne – Franche-Comté de plus de 10 salariés, tous secteurs d'activités confondus**

- ▀ **La formalisation de l'expérimentation sous la forme d'une start up d'Etat « Signaux faibles »**
- ▀ **Comité de pilotage opérationnel : SGMAP + CRP + URSSAF + DIRECCTE – point téléphonique hebdomadaire**
- ▀ **La sécurisation juridique de l'expérimentation via la signature d'une charte – déclaration à la CNIL**
- ▀ **Une démarche itérative : modèle statistique → liste des entreprises les plus à risque → retour métier des chargés de mission → si pertinent, contact avec les entreprises → retour terrain → amélioration du modèle statistique, etc**



# Le principe d'une start-up d'Etat

## Les fondamentaux de fonctionnement :

- ▶ Utilisation des « méthodes agiles »,
- ▶ Une « culture startup »,
- ▶ « autonomie des équipes »

## Check-list de la start-up d'Etat

- ▶ Chercher un innovateur pas une innovation
- ▶ Consolider une vision en un slogan
- ▶ Inviter un groupe de travail ouvert
- ▶ Garantir une stricte autonomie
- ▶ Négocier le périmètre, pas la date
- ▶ Investir sur ses succès

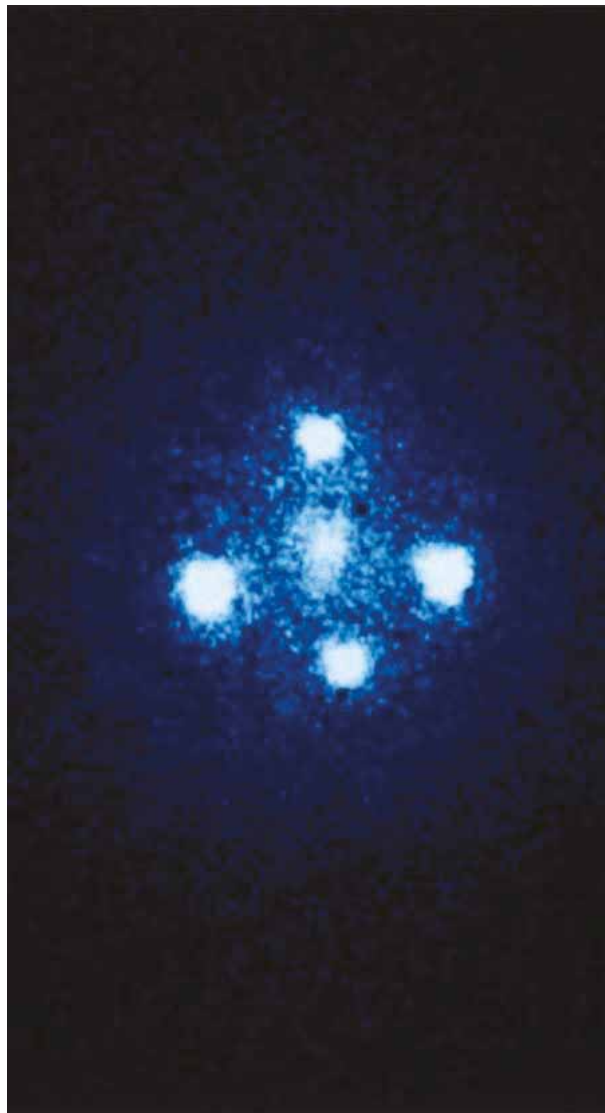
Point de contact : Pierre Pezziardi - animateur de l'incubateur de Startups d'Etat, [pierre@beta.gouv.fr](mailto:pierre@beta.gouv.fr)

Pour aller plus loin : <http://beta.gouv.fr/>



## Signaux faibles: la start-up d'Etat Mieux cibler les interventions en remédiation de l'État vers les entreprises en difficulté

- <https://beta.gouv.fr/startup/signaux-faibles.html>
- le principe fondateur : réunir dès le début, et tout au long du projet, les principaux partenaires et utilisateurs de l'outil – Open Lab
- une Startup d'État « miroir » de [labonneboite.pole-emploi.fr](http://labonneboite.pole-emploi.fr) : un outil de ciblage des entreprises... qui recrutent – même équipe informatique



# La signature de la Charte Signaux Faibles en Préfecture : 26 août 2016

- Le lancement officiel de la démarche avec l'accord formel des directions régionales et l'appui de la Préfète de région
- Une expérimentation limitée dans le temps et géographiquement
- La formalisation de l'appui de la DINSIC du SGMAP
- La sécurisation juridique permettant la mise à disposition de bases de données



## La démarche itérative en mode DIRECCTE

- ▮ **Fort engagement de la DIRECCTE** : visites des chargés de mission développement économique sur la base des résultats de l'outil – équipe de 10 char mobilisés, recherche du volontariat
- ▮ **Boucle courte** : Retour terrain suite à une signalement sous un mois – retour directe fait par le CMDE à l'informaticien du SGMAP
- ▮ **Une adaptation itérative de l'algorithme en fonction des retours terrains**
  - ▴ Faire de « signaux faibles » un outil d'aide à la décision pour la programmation des visites des CMDE – objectif : 30 % des visites sur des entreprises fragilisées

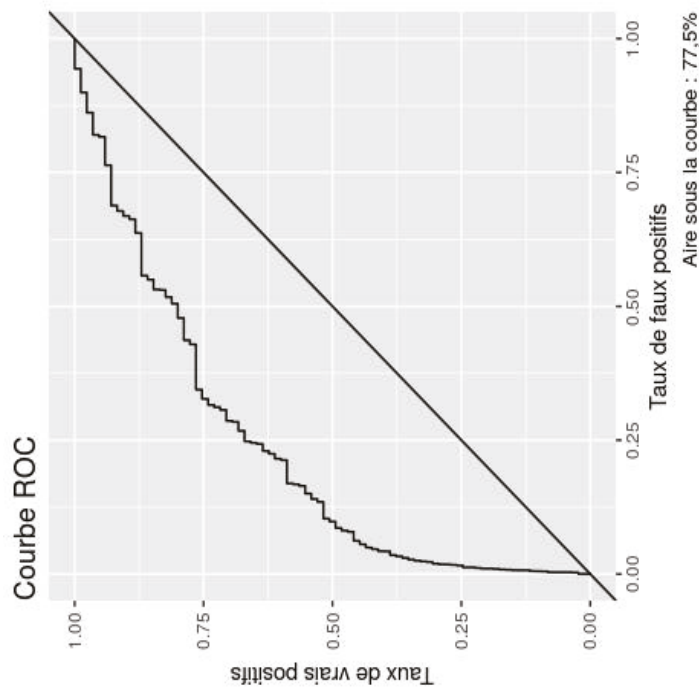
# Prédire la défaillance à un an

- Pour la mise au point des premières versions de l'algorithme – prise en compte d'événements passés que l'algorithme cherche à reproduire
  - ▶ La défaillance d'entreprise est identifiée par la base de données Altares mise à disposition par la DIRECCTE (liquidation ou redressement judiciaire)
  - ▶ Pour prédire une défaillance, on utilise :
    - / les effectifs et l'évolution des effectifs (source URSSAF)
    - / le secteur d'activité, l'ancienneté de l'entreprise (source SIRENE)
    - / la présence de demande d'activité partielle (source DIRECCTE)
    - / l'évolution du débit sur les cotisations ouvrières et patronales à l'URSSAF
    - / les cotisations sociales (sources URSSAF) et les déclarations préalables à l'embauche (URSSAF)
    - / La base ALTARES / liste des plans CCSF pour filtrer les signaux forts

## La démarche statistique

- Classification des entreprises entre celles qui vont avoir une défaillance dans au moins 12 mois et les autres
- Utilisation un modèle type régression logistique et obtention d'une probabilité de faire défaut
- Choix du modèle qui permet d'avoir le plus de vrais positifs et le moins de faux positifs (« Courbe ROC »).

L'aire sous la courbe ROC mesure la capacité du modèle à bien classer les entreprises.



# Les premiers résultats : 24/03/2017

- Une liste de 40 établissements avec une probabilité de défaillance > 10%
- Nombreuses entreprises inconnues de la DIRECCTE

siret	raison_sociale	.fitted	code_departement	effectif	libelle_naf_niveau1	region
0,337823788		70	12	Industrie manufacturière	franche_comte	
0,267275105		89	307	Industrie manufacturière	bourgogne	
0,242009331		70	51	Industrie manufacturière	franche_comte	
0,239007903		89	12	Industrie manufacturière	bourgogne	
0,223022052		71	46	Industrie manufacturière	bourgogne	
0,209592291		70	19	Industrie manufacturière	franche_comte	
0,208196788		21	12	Industrie manufacturière	bourgogne	
0,205338955		21	23	Industrie manufacturière	bourgogne	
0,200676408		25	16	Industrie manufacturière	franche_comte	
0,198268578		90	39	Industrie manufacturière	franche_comte	
0,195842069		58	16	Industrie manufacturière	bourgogne	
0,190879186		71	34	Industrie manufacturière	bourgogne	
0,184892434		70	70	Industrie manufacturière	franche_comte	
0,184355514		21	21	Industrie manufacturière	bourgogne	
0,180048085		21	10	Industrie manufacturière	bourgogne	
0,178636773		71	58	Industrie manufacturière	bourgogne	
0,177710292		89	26	Industrie manufacturière	bourgogne	
0,175935659		58	50	Industrie manufacturière	bourgogne	
0,175102389		25	42	Industrie manufacturière	franche_comte	
0,174763115		58	35	Industrie manufacturière	bourgogne	
0,174238872		25	15	Industrie manufacturière	franche_comte	
0,172133044		25	25	Industrie manufacturière	franche_comte	
0,170503091		70	26	Industrie manufacturière	franche_comte	
0,169697313		71	37	Industrie manufacturière	bourgogne	
0,167620259		71	26	Industrie manufacturière	bourgogne	
0,160997523		71	13	Industrie manufacturière	bourgogne	
0,15675729		71	226	Industrie manufacturière	bourgogne	
0,153316071		71	35	Industrie manufacturière	bourgogne	
0,151033884		71	18	Industrie manufacturière	bourgogne	
0,145122897		89	24	Industrie manufacturière	bourgogne	
0,139417525		39	11	Industrie manufacturière	franche_comte	
0,13903516		71	39	Industrie manufacturière	bourgogne	
0,138281848		21	20	Industrie manufacturière	bourgogne	

Suivi CRP

Intéressant pour visite

## Perspectives 1 : affiner la démarche

- **Élargir les sources pour affiner les résultats de l'algorithme**
  - ▶ **Coopération déjà initiée avec la Banque de France BFC qui enrichira les listes produites par l'algorithme – traitement manuel**
  - ▶ **Coopération recherchée avec les finances publiques**
    - / **Accord du niveau régional – DRFIP - pour initier une participation**
    - / **Plusieurs réunions avec la DGFIP qui considère le secret fiscal comme un obstacle pour participer à l'expérimentation**
    - / **L'administrateur des données de la DGFIP saisi**



## Perspectives 2 : élargir la démarche

### Elargir l'expérimentation à d'autres régions

- ▶ Soutien de la DGE pour un déploiement de l'expérimentation sur d'autres régions en 2017/2018 si preuve de concept démontrée en BFC

### Démarche suscitant un fort intérêt du niveau national

- ▶ Grand intérêt de la DGEFP
- ▶ Prise en compte dans la mission sur le rebond confié à l'inspection des finances
- ▶ Soutien du cabinet du secrétaire d'Etat à l'Industrie



**Merci de votre attention**

**Point de contact pour aller plus loin**

**Stéphanie SCHAEER**

**Commissaire au redressement productif**

Adjointe au directeur régional

**DIRECCTE Bourgogne Franche-Comté**

Tel : 03 80 76 29 00 - Port : 06 29 17 25 44

[Stephanie.schaer@direccte.gouv.fr](mailto:Stephanie.schaer@direccte.gouv.fr)

